



*Représentation permanente de la France auprès de l'office des Nations unies
et des organisations internationales à Vienne*

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
des Nations unies

SOUS-COMITE JURIDIQUE
61^{ème} session (28 mars – 8 avril 2022)

Point 4 – Débat général

Déclaration de la délégation française

= Seul le prononcé fait foi =

Merci Madame la Présidente,

Permettez-moi tout d'abord, Madame, de vous adresser toutes mes félicitations pour votre désignation à la présidence de cette session du Sous-comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique des Nations Unies. Vous pouvez compter sur le plein soutien de la délégation française pour contribuer aux débats dans un esprit constructif et consensuel.

Je tiens ensuite à remercier le travail de Mme Aoki Setsuko pour avoir présidé avec efficacité ce sous-comité juridique.

Mes remerciements vont également au secrétariat du BAS, et à son investissement considérable pour organiser cette session dans les meilleures conditions possibles.

Madame la Présidente,

La France, qui exerce ce semestre la présidence du Conseil de l'Union européenne, s'associe à la déclaration de l'Union européenne et de ses Etats membres, prononcée sous ce même point de l'ordre du jour, et souhaite ajouter les éléments qui suivent à titre national.

Je souhaite, tout d'abord, condamner avec la plus grande fermeté l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine, avec la complicité coupable de la Biélorussie. Nous nous tenons aux côtés du gouvernement et du peuple ukrainiens dans leurs efforts pour résister à l'invasion russe. Nous déplorons les pertes de vies humaines et les souffrances engendrées. Nous demandons à la Russie de cesser immédiatement les hostilités, de retirer ses troupes de l'ensemble du territoire ukrainien et de respecter le droit international humanitaire.

En tant qu'organe de l'Assemblée générale des Nations Unies, le CUPEEA ne peut rester indifférent à l'agression de la Russie envers l'Ukraine. Cette agression constitue une violation d'une exceptionnelle gravité de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'indépendance de l'Ukraine. Elle sape les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, et porte atteinte à la paix et à la sécurité internationale.

Dans ce contexte, la France ne peut plus soutenir la proposition de création d'un nouveau centre régional d'enseignement des sciences et technologies spatiales en Russie. En effet, les agissements déstabilisateurs de la Russie constituent un risque disproportionné quant à l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, comme l'a démontré à titre d'exemple le test anti-satellite que ce pays a mené en novembre dernier lequel a provoqué une quantité importante de débris spatiaux. De tels agissements ne peuvent être le fait d'un acteur spatial responsable. La résolution 76/76 de l'Assemblée générale des Nations Unies prévoit que les centres régionaux, affilié aux Nations Unies, facilitent la coopération internationale dans les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Or, comment envisager la coopération sans comportement responsable ? Nous appelons ainsi l'ensemble des Etats membres à reconsidérer leur position à l'encontre de ce centre régional d'enseignement des sciences et technologies spatiales en Russie.

Je tiens ensuite à rappeler tout l'attachement que la France apporte aux travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique des Nations-Unies. A ce titre, je souhaite insister sur un point qui nous importe : conformément à son statut d'observateur permanent, l'Union européenne doit être invitée à participer aux groupes de travail du comité.

La France considère que ce comité doit rester saisi des nouvelles problématiques juridiques soulevées pour développer un corpus international consensuel et cohérent.

Je souhaite, cette année encore, insister sur une nécessité : l'espace extra-atmosphérique doit être exploité et utilisé librement et de manière pacifique, pour le bien commun. A cet égard, la France exprime le souhait que les grands traités des Nations Unies encadrant les activités spatiales fassent l'objet d'une adhésion universelle et d'une application rigoureuse.

La France souhaite notamment réaffirmer l'importance qu'elle accorde à l'universalisation et à l'amélioration de la mise en œuvre des règles ainsi fixées, dans le respect des trois grands principes suivants :

- La liberté d'accès à l'espace pour les utilisations pacifiques,
- La préservation de la sécurité et de l'intégrité des satellites en orbite,
- La prise en compte des intérêts de défense et de sécurité des Etats dans l'espace.

Madame la Présidente

La France tient à rappeler qu'elle s'est dotée depuis 2008 d'une loi relative aux opérations spatiales. Cette loi organise un régime d'autorisation et de surveillance continue des activités spatiales développées par des opérateurs français ou depuis le territoire national. Le nombre croissant et l'importance de ces activités rappellent la pertinence de cette loi. Je pense notamment aux opérations menées par Arianespace - l'opérateur de lancement du Centre spatial guyanais-, ou par nos opérateurs de satellites comme Eutelsat, Airbus Defence&Space ou Thales Alenia Space.

La France continue dans ce contexte à soutenir les initiatives des États cherchant à élaborer et à mettre en œuvre des législations et réglementations spatiales en cohérence avec la résolution n°68/74 intitulée « Recommandations concernant les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique » et adoptée par l'Assemblée générale le 11 décembre 2013.

De plus, au regard de l'évolution rapide des activités spatiales, la France a décidé de procéder à une révision de sa législation relative aux opérations spatiales. Cette mise à jour permettra notamment l'ajout de dispositions pour appréhender les nouvelles activités et les nouveaux systèmes spatiaux en cours de développement, tels que les larges constellations, les petits satellites ou encore les services en orbite.

Cette année, des dispositions relatives aux opérations spatiales relevant des missions intéressant la défense nationale ont ainsi pu être intégrées dans notre corpus législatif.

La France rendra compte de l'évolution de sa législation et de sa réglementation lors de prochaines sessions de ce sous-comité.

Madame la présidente,

Le secteur spatial connaît actuellement une évolution rapide, avec de nouvelles activités, en particulier l'exploitation des ressources spatiales, qui soulèvent des enjeux juridiques inédits. L'appréhension de ces activités par ce sous-comité serait opportune sinon nécessaire.

Nous nous félicitons ainsi de la mise en place d'un groupe de travail dédié au sein de ce sous-comité. Ma délégation s'exprimera plus en détails sur ce sujet à l'occasion du point 14 de l'ordre du jour et participera pleinement aux travaux de ce groupe.

Madame la présidente,

Compte tenu de l'influence croissante des activités spatiales sur la préservation de l'environnement spatial et terrestre, la France tient à souligner l'importance que revêtent la préservation de la viabilité à long terme des activités spatiales et la réalisation des objectifs de développement durable.

A ce titre, la délégation française tient à renouveler son attachement à la mise en œuvre par les Etats des 21 lignes directrices en matière de viabilité à long terme des activités spatiales, agréées lors de la 62^{ème} session du comité, en juin 2019.

La France continuera également d'apporter sa contribution au groupe de travail « Agenda Espace 2030 », dont les travaux, qui se poursuivront au cours de cette session du sous-comité juridique, doivent s'achever cette année.

Enfin, ma délégation tient à rappeler sa volonté de faire des activités spatiales un vecteur important des initiatives développées en faveur de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique, en particulier dans le cadre de l'Observatoire spatial sur le climat, mentionné dans l'Agenda Espace 2030. Cette initiative, lancée en juin 2019 par le Président de la République, se développe et progresse à l'image de la finalisation de sa charte internationale en 2021. Celle-ci est maintenant ouverte à la signature et nous remercions tous les Etats qui ont d'ores et déjà manifesté un intérêt pour rejoindre cette initiative.

Je vous remercie de votre attention./.